

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

ID : 027-200070142-20260709-146_2026-DE

146/2026

Berger
Levrault

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à 18h30 à Charleval, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET.

Nombre de délégués

En exercice : 48

Présents : 42

Votants : 47

Date de convocation :

Le : 3 juillet 2026

Délibération publiée

Le :

Etaient présents :

Amfreville les Champs

Bacqueville

Beauficel-en-Lyons

Bosquentin

Bourg Beaudouin

Charleval

Douville/Andelle

Fleury-la-Forêt

Fleury sur Andelle

Flipou

Houville-en-Vexin

Le Tronquay

Les Hogues

Letteguives

Lilly

Lisors

Lorleau

Lyons-la-Forêt

Ménesqueville

Perriers/Andelle

Perruel

Pont Saint Pierre

Radepont

Renneville

Romilly/Andelle

Rosay-sur-Lieure

Touffreville

Val d'Orger

Vandrimare

Vascoeuil

M. Cordier,

M. Houy,

M. Pillet,

M. Halot,

Mmes Dalissier, Masson, MM. Calais, Durand,

M. Cramer,

M. Godebout,

Mmes Bellanger, Collemare, MM. Pernel, Vieillard R.,

M. Lehec,

M. Lebreton,

M. Bournisien,

Mme Bachelet,

Mme Collard,

Mme Lancien,

M. Herbin,

Mme Canu,

M. Cahagne,

Mme Lebourg, MM. Defrance, Mazurier,

M. Quéné,

Mme Lavigne-Courteux, M. Hébert,

M. Minier,

Mmes Le Breton-Palier, Simon, MM. Chivot, Romet,

Leménager, Vieux,

Mme Chapelle,

Mme Malhaire,

Mme Loison, M. Cosaque,

Mme Pluvinet-Delatre, M. Bézirard.

Excusé : M. Vieillard G.

Pouvoirs : Mme Fouquet à Mme Lancien, Mme Rayer à Mme Lebreton-Palier, M. Baldari à M. Romet, Mme Bonay à M. Defrance, M. Moëns à M. Cordier.

Tourisme : attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations touristiques et culturelles : approbation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes ;

Vu les demandes de subvention des associations touristiques et culturelles ;

Vu l'avis favorable de la commission attractivité en date du 15 juin 2026 ;

L'offre touristique du territoire Lyons Andelle s'articule autour de sites touristiques dont l'animation participe à l'attractivité de la destination et à la dynamique culturelle locale.

C'est pourquoi, dans le cadre de ses compétences en matière de développement territorial et culturel, la Communauté de communes soutient financièrement ces sites et événements.

Ainsi pour l'année 2026, des associations, déjà soutenues en 2025, ont de nouveau sollicité le soutien de la Communauté de communes pour leur programmation annuelle.

Il s'agit des associations suivantes :

- Esprit de Fontaine-Guérard,
- Les amis du Château de Vascoeuil et de Michelet,
- Au temps des Abbayes,
- Les amis du Château de Bonnemare.

Le montant de la subvention proposée par la Communauté de communes est de 1 500 € par site.

Une convention viendra régir les modalités de versement de cette aide.

Le conseil, par 44 voix « pour », 3 contre (, MM. Cahagne, Houy et Minier) :

- autorise le versement d'une subvention de 1 500 € à chacune des structures ci-dessus désignées ;
- autorise le Président à signer tout document y afférent.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance

Sidonie LANCIEN



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.